DAVOC







MAÎTRISE DES RISQUES DE CHUTE

DIAGNOSTIC ET CONSEIL | MAÎTRISE D'ŒUVRE | CONCEPTION ET CALCUL | **CONTRÔLE ET TEST**

NOS MÉTIERS

CONTRÔLES

- Mise en service des installations.
- Vérifications Générales Périodiques.
- Vérifications fonctionnelles.
- Vérifications des éléments documentaires obligatoires : DOE, justification des éléments et structure d'accueil par Note de Calcul, notices d'utilisation, mode opératoire..., ainsi que des affichages obligatoires.
- Vérifications (visuelles) des différents éléments / composants (déformations, corrosions, dimensionnements, soudures, absences d'éléments, ...).

TESTS

- Validation de structure d'accueil par test à l'extractomètre.
- Tests ancres structurelles à 500 daN suivant recommandation R430/ SP110 (hors structures d'accueil non calculables).
- Contrôle des couples de serrages sur les assemblages boulonnés (suivant les recommandations fabricants/ installateurs).
- Tests des sertissages.
- Tests non destructifs des potelets (interfaces).
- Tests non destructifs d'échantillons de gardes corps sur bardage.
- Contrôle de la tension du câble (suivant les recommandations fabricants/installateurs).

Contrôles périodiques de lignes de vie antichute au-dessus de tonneaux bois en milieu **VITICOLE**.



VGP de LDV rails antichute sécurisant l'accès aux éclairages du **STADIUM de Toulouse**.



NOS MOYENS

- Drones
- Laser LEICA caméra
- Extractomètres
 Options :
 • potelets bacs acier
 • test des sertissages
- Dynamomètres
- Clés dynamométriques



Test, non destructif, d'un potelet d'ancrage sur toiture terrasse bitumineuse d'un **BÂTIMENT PUBLIC**.



Mise en service de 7 LDV antichute, sécurisant les camions citernes chez un **INDUSTRIEL LAITIER**.

POURQUOI ?

Pour des raisons de sécurité, il est essentiel de respecter les réglementations, normes, recommandations et instructions des fabricants lors de l'installation d'équipements de sécurité contre les chutes. Le manque de professionnalisme peut souvent conduire à des installations dangereuses nécessitant une expertise.

QUOI ?

Les équipements permanents tels que les moyens d'accès, de circulation, le plan de travail et les dispositifs d'ancrage sont concernés. Ils comprennent la protection collective (échelles, passerelles, plateformes avec garde-corps) et la protection individuelle fixe (lignes de vie, points d'ancrage).

QUAND ?

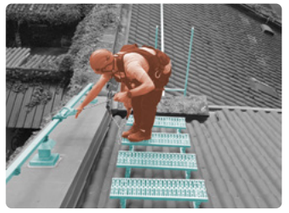
Les équipements de travail doivent être vérifiés lors de leur mise en service, conformément aux instructions du fabricant et de l'installateur. En l'absence d'instructions, les systèmes d'ancrage doivent être vérifiés au moins une fois par an avant utilisation.

QUI ?

Des experts en sécurité contre les chutes de hauteur, dotés d'une approche pragmatique et d'une connaissance approfondie des réglementations et des solutions disponibles, capables d'évaluer ou préconiser des solutions conformes et utilisables.

NOS ATOUTS

- Nous capitalisons sur nos retours d'expérience et notre **connaissance approfondie des produits** disponibles sur le marché français et étranger.
- Nous prescrivons des **actions correctives** pour les installations contrôlées, si nécessaire.
- Nous identifions les **compléments de sécurisation requis**, tels que l'accès, la protection anti-pendulaire, les platelages de circulation et les zones non couvertes.
- Pour les lignes de vie et/ ou les points d'ancrage, nous précisons **les zones sécurisées et expliquons leur fonctionnement**.
- Nous gérons **la mise à jour** des éléments **documentaires obligatoires**.
- Nous fournissons des **rapports détaillés** à ajouter au registre de sécurité.



Mise en service d'une sécurisation complète, sur les toitures d'une **MAIRIE**.

PARLONS DE LA SUITE...

Vous accompagner, pour les actions correctives nécessaires, avec notre mission de **DIAGNOSTIC et CONSEIL**.



Réception des gardes corps thermolaqués sur les toitures terrasses d'un **BAILLEUR SOCIAL**.



Mise en service des moyens d'accès et passerelles, d'un TK en **STATION DE SKI**.



Réception des lignes de vie et des gardes corps du péage du **VIADUC DE MILLAU**.

TOULOUSE

LYON

PARIS

05.61.20.56.93 | davoc@davoc.fr | www.davoc.fr